

## Aux fournisseurs d'équipement médical et de fournitures médicales

Hiver 2001-2002

### ACTUALITES

Bienvenue à l'édition de l'hiver 2001-2002 de notre bulletin trimestriel. Nous avons terminé notre troisième année et entamé notre quatrième année à titre de responsables du traitement des demandes du programme des SSNA pour la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada.

Nous tenons à vous remercier encore une fois pour les soins de santé que vous continuez à offrir aux membres des Premières nations et aux Inuits admissibles au programme des SSNA.

Comme d'habitude, vos commentaires et vos questions sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous les communiquer en appelant le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111** ou en nous écrivant à l'adresse suivante :

Relations avec les fournisseurs de FCH  
3080, rue Yonge, bureau 3002  
Toronto (Ontario) M4N 3N1

### REPARATIONS DES ARTICLES D'EQUIPEMENT MEDICAL ET DE FOURNITURES MEDICALES (ÉMFEM)

En vertu du programme des SSNA, les réparations d'articles d'ÉMFEM ne requièrent plus d'ordonnance du médecin. Cette règle s'applique aux réparations et au remplacement nécessaire des pièces liées à une réparation. Comme vous le savez, l'entrée de données est obligatoire au champ d'identification du prescripteur du formulaire de demande de paiement de la pharmacie des SSNA et du système *Point de service* (PDS). Les demandes de paiement soumises sans l'identification du prescripteur sont rejetées avec le message R14 « RENSEIGNEMENTS INSUFFISANTS SUR LE SERVICE POUR REGLEMENT ».

Afin de faciliter le traitement des demandes de paiement pour réparations d'articles d'ÉMFEM, nous vous demandons d'indiquer « 999repair » dans le champ d'identification du prescripteur pour chaque ligne de demande de paiement concernant toutes les réparations et les pièces de réchange liées aux réparations d'articles d'ÉMFEM chaque fois que vous soumettez des demandes de paiement pour réparations.

Le système rejettera les demandes de paiement pour réparations d'articles d'ÉMFEM pour lesquelles ce

renseignement obligatoire (999repair) n'est pas indiqué. Le message R14 « RENSEIGNEMENTS INSUFFISANTS SUR LE SERVICE POUR REGLEMENT » figurera alors sur votre *Relevé des demandes de paiement de la pharmacie* du programme des SSNA.

### NUMERO DE BANDE ET DE FAMILLE FIGURANT SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT POUR ÉMFEM DU PROGRAMME DES SSNA

Le numéro de bande et de famille figurant sur le *Formulaire de demande de paiement pour ÉMFEM* du programme des SSNA ne s'applique pas aux Inuits ni aux Innus. Veuillez remplir seulement ces deux cases si le bénéficiaire est un membre des Premières nations.

### QUESTIONS CONCERNANT LES PRIX

Pour toute question sur les prix des articles d'équipement médical et de fournitures médicales (ÉMFEM) n'ayant pas besoin d'autorisation préalable, vous devez désormais communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**. Après avoir étudié votre question, FCH y répondra à la fin de la journée ouvrable suivante.

Pour toute question sur les prix des articles d'ÉMFEM ayant besoin d'une autorisation préalable, vous devez continuer à communiquer avec le bureau régional approprié de la DGSPNI. Pour connaître le numéro de téléphone ainsi que l'adresse, consultez le répertoire inséré dans la pochette de la *Trousse d'information pour le fournisseur d'ÉMFEM*.

### CHAMPS OBLIGATOIRES FIGURANT SUR LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE PAIEMENT POUR ÉMFEM DU PROGRAMME DES SSNA

Vous devez remplir tous les champs obligatoires (marqués d'un astérisque) sur le nouveau Formulaire de demande de paiement pour ÉMFEM du programme des SSNA. Vous devez remplir au complet entre autres la case destinée à l'adresse du bénéficiaire.

On vous retournera les demandes de paiement pour lesquelles manquent des renseignements obligatoires afin qu'elles soient remplies correctement et soumises à nouveau.

Pour commander des *Formulaires de demande de paiement pour ÉMFEM* du programme des SSNA, veuillez communiquer avec le *Centre d'information à numéro sans frais sur les SSNA* de FCH au **1-888-471-1111**.

## **NOUVEAUX NUMEROS DE TELEPHONE ET DE TELECOPIEUR DU « NISGA’A VALLEY HEALTH BOARD »**

Les fournisseurs d'ÉFMF demandant une autorisation préalable pour les services rendus aux Premières nations de Nisga'a doivent composer le 1-888-233-2212 ou le **(250) 633-5000**, ou encore télécopier leur demande d'autorisation préalable au bureau des SSNA du « Nisga'a Valley Health Board » au **(250) 633-2512**.

Pour en savoir davantage sur l'admissibilité des Premières nations de Nisga'a ou sur le régime d'ÉFMF du « Nisga'a Valley Health Board », veuillez communiquer avec le bureau des SSNA de Nisga'a Valley au **1-888-233-2212**.

Le « Nisga'a Valley Health Board » représente les Premières nations suivantes :

- 671 – Gingolx (Kincolith)
- 677 – Gitlakdamix (New Aiyanih)
- 678 – Lakalzap (Greenville)
- 679 – Gitwinksihlkw (Canyon City)

---

Vous trouverez ci-joint les pages révisées de la *Trousse d'information pour le fournisseur d'ÉFMF*. Veuillez remplacer les anciennes pages par les pages révisées.